

Séminaire d'éthique et de déontologie de la médiation

Déontologie - Ethique

Est-ce bien nécessaire ?

Nous avons entamé une réflexion sur la déontologie et l'éthique de la médiation avec les membres de l'asbl qui le souhaitaient. Comme point de départ à cette réflexion nous avons proposé la lecture du texte d'Eirick Prairat:

Vers une déontologie de l'enseignement *Towards a professional code of ethics in teaching*

Cet article propose une réflexion sur l'éthique professionnelle des enseignants. Plus précisément, il défend l'idée que l'orientation déontologique est devenue une perspective souhaitable. Celle-ci relève moins d'une aspiration morale que d'une attitude lucide qui a pris acte des changements intervenus dans la société et dans l'exercice du métier. Cet article s'attache aussi et surtout à définir à partir d'une triple caractérisation l'idée de minimalisme déontologique, montrant que c'est sans doute la seule régulation compossible avec le pluralisme qui caractérise aujourd'hui les professions.

D'une manière générale, il semble remarquable de l'époque contemporaine, que les questions d'éthique professionnelle et de déontologie suscitent un regain d'intérêt. Selon le Professeur E. Prairat, il y aurait plusieurs hypothèses explicatives à ce constat.

Sans rentrer dans les détails, on peut considérer qu'elles sont à la fois d'ordre sociologique (évolution des sociétés démocratiques modernes, pluralisme des valeurs et des points de vue idéologiques), d'ordre professionnel (exigences d'expertises et d'efficacités), et d'ordre moral (réflexions accrues sur les questions de mutations des normes, des valeurs et autorités au sens large).

Le texte nous est présenté en cinq parties:

- Une définition de la déontologie comme théorie des devoirs
- Les parties 2 et 3 nous développent les arguments *pro et contra* l'orientation déontologique
- Ensuite il développe une proposition théorique du minimalisme
- Et enfin le texte montre que l'orientation déontologique est une tentative pour ouvrir un chemin original, une voie nouvelle entre solipsisme éthique et contrôle moral.

Une question est apparue à plusieurs reprises lors des débats:

Pourquoi construire ou créer une déontologie de la médiation? Que nous apporterait-elle en plus?

Et de-là une autre question non moins importante:

Quel type de déontologie souhaiterait-on? Un code déontologique énumérant une liste de règles et de comportements à suivre ou à éviter ou bien des lignes de conduites de type éthique comme guides dans notre travail de médiateur.

L'idée d'une déontologie qui nous sécurise dans notre pratique par les balises qu'elle offrirait est apparue. La déontologie qui nous préserverait de l'obligation de réussite et d'autre part qui nous garderait une plus grande indépendance et spécialement dans les milieux institutionnels. Cette indépendance est parfois mise à mal par la relation de subordination qui induit trop souvent dans l'esprit de l'employeur une loyauté par laquelle l'indépendance ou la neutralité du médiateur est mise à mal.

La déontologie apparaîtrait dès lors comme un garant de qualité pour le médié, d'indépendance du médiateur tout en permettant une grande expression créative de l'art de la médiation.

La déontologie qui ouvre à la créativité et l'inventivité, qui n'enferme pas dans des codes trop strictes.

Dans le cadre des séminaires suivants, nous envisageons d'approfondir la notion de minimalisme développée dans ce texte également.